

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Bourgogne**  
**Séance du 13 mars 2024**

---

Délibération n° 2024 – 13/03/2024 – 11

*Motion 1*

---

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Total : 26	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 26</b>  <b>Pour : 26</b>  <b>Contre : 0</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la motion suivante :**

Le 18 février 2024, le ministre de l'Économie annonçait un plan d'économies de 10 milliards d'euros pour pallier le déficit de croissance qu'il n'avait apparemment pas anticipé. Quatre jours plus tard, le décret était publié en dehors de tout projet de loi rectificatif. Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche doit supporter à lui seul une coupe de presque 1 milliard d'euro (904 millions d'euros): diminution de 383 millions d'euros sur la LPR, diminution de 125 millions d'euros sur la vie étudiante, diminution de 80 millions d'euros sur les formations supérieures et la recherche universitaire, etc. Par ailleurs, 109 millions d'euros sont également supprimés à la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité « durable », alors qu'elle est au cœur des enjeux de société actuels.

Derrière cette annonce d'annulation de crédits de paiement se cachent, à peine voilées, des suppressions de postes et des campagnes d'emploi à venir encore une fois minimalistes.

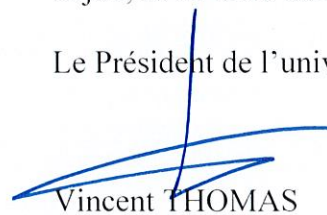
La volonté politique de l'exécutif de faire peser ce coût de 10 milliards d'euros sur les dépenses, sans intégrer une réflexion sur les recettes et sans mettre en débat les alternatives de financement autour de davantage de justice fiscale, est un choix qui réduira toujours plus les services publics pourtant vitaux et facteurs d'égalité et de justice sociale, appauvrira encore les plus fragiles et pénalisera lourdement la jeunesse.

Considérant que la recherche et l'enseignement supérieur publics sont des piliers essentiels du développement intellectuel, citoyen, scientifique, social et économique de notre société, le conseil d'administration de l'Université de Bourgogne, exprime sa profonde préoccupation face à cette mesure et ses conséquences néfastes sur le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.

Le conseil d'administration appelle le gouvernement à reconsidérer sa décision et à garantir un financement adéquat et pérenne pour l'enseignement supérieur et la recherche, à la hauteur des enjeux.

Dijon, le 13 mars 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,  
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement